



Etat Actuel



Après travaux Etat Futur

L'EXISTANT :

Nombre de chambres : 607
Nombre de bâtiments : 5
Surface construite : 13 094 m²
Équipements collectifs : cuisines, salles de travail, salle de télévision
Date de construction : 1967
Architecte : A. GUILLOU

Travaux d'entretien réalisés entre 1990 et 2000 : 2.4 M€
Financement : État et ressources propres du CROUS

LE PROJET (2003-2006) :

OBJECTIFS : AMÉLIORER LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ SANS RÉDUIRE LES CAPACITÉS D'ACCUEIL

- ✗ **Préserver l'intimité** : Sanitaires complets dans chaque chambre, insonorisation.
- ✗ **Améliorer le confort** : Revêtements et mobilier neufs, réfrigérateur individuel, accès Internet.
- ✗ **Améliorer la sécurité** : Détection incendie, renvoi à un poste central de sécurité dans la résidence, alarme incendie, désenfumage des voies de circulation, portes coupe-feu, sécurisation des accès.
- ✗ **Préserver la vie collective** : cuisines/salles à manger plus nombreuses et mieux équipées, salles de travail et de loisirs, salles informatiques.
- ✗ **Maintenir le nombre de lits existants.**
- ✗ **Proposer des logements adaptés à des handicapés moteur « lourds »**

L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS :

L'association Handisup, l'Association des Paralysés de France et les Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé sont étroitement associés aux services de la vie étudiante :

- lors de l'affectation des étudiants en cité ou résidence universitaire ,
- lors de la rénovation et de la construction de nouveaux logements

Un exemple : à l'occasion de la rénovation de la cité Fresche Blanc, création de 5 logements pour étudiants à mobilité fortement réduite

Particularités techniques :

Accès extérieur :

rampe d'accès, porte d'entrée automatique télécommandée

Équipements intérieurs :

salle informatique accessible, local technique permettant de recharger les fauteuils électriques et de stocker du matériel

Équipement des chambres :

surface augmentée : 30 m² kitchenette individuelle équipée, salle de bain complète de 3.6 m², appareils sanitaires adaptés, lit à commande électrique, volets roulants et éclairage télécommandés, mobilier adapté : hauteur d'installation, dimensions lien avec la chambre de la personne accompagnante par un « appel malade ».

Par ailleurs, chaque logement est individuellement adapté aux contraintes personnelles de l'étudiant logé.